

[CONDITIONS GÉNÉRALES DE LA CAMPAGNE D'ESSAI ROUTIER HYUNDAI]
Règlement officiel
01.04.2015

Article Préliminaire – Société organisatrice

La société Hyundai Motor France, société par actions simplifiée au capital social de 7 349 627,00€ immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 411 394 893 et dont le siège social est situé au 6-26 Boulevard National, 92250 la Garenne-Colombes (ci-après dénommée la « Société organisatrice »), organise une campagne d'essai routier intitulée « Campagne d'essai routier HYUNDAI » (ci-après dénommée la « Campagne ») gratuite et sans obligation d'achat, tel que décrite dans le présent règlement du Jeu. »

1. Droit d'auteur et autres droits sur le Site :

Hyundai Motor France ou sa société mère ou toutes autres personnes affiliées à la Société Organisatrice détiennent les droits exclusifs, droits d'auteur et autres droits relatifs au Site, y compris son contenu, l'ensemble des textes, vidéos et images (ci-après dénommés le « Contenu »). Tout Contenu qui est une marque de commerce, un logo ou marque de service est une marque déposée de la Société organisatrice ou d'autres personnes affiliées à elle. La Société veille au respect des droits d'auteur et autres droits et leur violation est sanctionnée par la loi.

2. Admissibilité :

La « CAMPAGNE D'ESSAI ROUTIER HYUNDAI » est ouverte uniquement aux résidents Français (Hors Dom Tom). Les employés du Commanditaire, de Hyundai Motor Company et de toute société mère ou sociétés affiliées ainsi que les membres de la famille proche (époux/épouse, parents, frères et sœurs et enfants) ne sont pas admissibles. La Campagne est assujettie à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, étatiques, provinciaux et locaux. S'il s'avère qu'une personne ne remplissant pas les critères d'admissibilité énoncés au présent Règlement officiel a soumis un bulletin de participation, alors le bulletin sera réputé inadmissible et tout prix attribué audit participant sera révoqué.

3. Loi « Informatique et Libertés » :

Les Participants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leurs informations communiquées à la Société organisatrice.

Toutes les informations que le Participant communique dans le cadre de la Campagne sont destinées à la Société organisatrice et à ses Sociétés affiliées.

En outre les Participants autorisent expressément et gratuitement la Société organisatrice et ses Sociétés affiliées à utiliser leurs informations à des fins commerciales.

En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque Participant dispose d'un droit d'information, d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression des données à caractère personnel le concernant et peut s'opposer au traitement informatique de ses données en écrivant à l'adresse de la Société organisatrice. Pour l'exercer, le Participant doit adresser sa demande par écrit à : HYUNDAI MOTOR FRANCE - Service Marketing -6-26 Boulevard National- 92 250 LA GARENNE-COLOMBES. »

4. Acceptation du Règlement officiel :

La participation à la Campagne implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement de la Campagne. Le règlement est disponible sur la page internet de la campagne figurant sur le Site de la Société Organisatrice.

5. Période de la Campagne :

La Campagne débute le 10 avril 2015 et prend fin le 10 mai 2015.

6. Responsabilité :

La Société Organisatrice ne saurait être tenue d'informer par téléphone les Participants qui souhaiteraient être informés de la disponibilité des véhicules figurant sur le présent site Web destinés à l'essai routier (ci-après dénommé « l'Essai ») ou de la disponibilité des prix attribués dans le cadre de l'opération de parrainage (ci-après dénommés « le/les Prix »).

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée dans l'éventualité où la Campagne serait écourtée, prorogée, reportée, annulée et/ou si ses modalités étaient modifiées, qu'elles qu'en soient les raisons.

La responsabilité de la Société organisatrice ne peut en aucun cas être engagée pour toute conséquence découlant de l'intervention d'un cas de force majeure.

Tout ou partie de la Campagne pourra être annulée s'il s'avère que des fraudes ou tentatives de fraudes sont intervenues dans le cadre de la participation à la Campagne et/ou de l'attribution des Essais et/ou des Prix ou par décision unilatérale de la Société organisatrice. Dans ce cas, la Société organisatrice se réserve le droit de ne pas attribuer d'Essais et/ou de Prix aux fraudeurs et/ou de poursuivre en justice quiconque aura fraudé ou tenté de le faire. La responsabilité de la Société organisatrice ne peut être recherchée vis-à-vis de toute fraude éventuellement commise et/ou tentée par les Participants.

Tout Participant faisant une déclaration mensongère sera exclu de la Campagne.

En aucun cas la responsabilité de la Société organisatrice ne saurait être engagée au titre des Essais et/ou des Prix attribués aux Participants de la Campagne. Le contenu du présent site ne peut être utilisé qu'à des fins d'information. En particulier, les spécifications des véhicules figurant sur le présent site Web se fondent sur les dernières informations disponibles détenues par Hyundai Motor FR, IT, RU, Ltd. qui peuvent changer à tout moment. Les couleurs et finitions reproduites peuvent également différer des couleurs et finitions réelles des véhicules mêmes.

Le site est destiné à l'usage personnel des Participants et ne peut être utilisé à des fins commerciales.

Hyundai ne peut être tenu responsable de tout dommage ou perte résultant de l'incapacité de l'un des Participants à utiliser le présent site. Hyundai ne peut promettre que le site ne sera pas sans interruption ou sans erreur étant donné le fonctionnement d'Internet.

Pour tous les cas non prévus par le présent règlement, la Société organisatrice statuera

librement sous réserve des réglementations et lois applicables.

Les Participants reconnaissent que, dans les cas où un même Participant se serait vu attribué plus d'un (1) Prix dans le cadre de la Campagne, ledit Participant se verrait annuler les Prix par la Société organisatrice obtenus en fraude au présent règlement

7. Déroulement de la campagne

7.1 Participant en tant que client Hyundai

7.1.1 Participant en tant que client Hyundai et opération de parrainage :

Dans le cadre de la participation à la Campagne, les Participants déjà clients Hyundai (ci-après dénommés « Participants Clients ») auront la possibilité de parrainer au maximum cinq (5) amis non clients de Hyundai.

Sont entendus comme état Participants Clients, les Participants propriétaire d'un véhicule Hyundai au moment de leur participation à la Campagne.

Pour parrainer des amis, le Participant Client devra :

- Se connecter sur le site Web de Hyundai Motor France ;
- Se rendre sur la page relative à la Campagne à l'adresse : www.testdrive-hyundai.fr
- Cliquer sur la case « cliquez ici » figurant dans l'encart dénommé « des cartes cadeaux » ;
- Remplir un formulaire demandant des informations personnelles relatives au Participant Client, le modèle de véhicule Hyundai qu'il possède, ainsi que le numéro d'immatriculation de son véhicule et valider le formulaire ;
- Un second formulaire à remplir s'affichera alors, dans lequel le Participant Client indiquera les adresses email des amis à parrainer, dans une limite de cinq (5) amis.

Après validation du second formulaire par le Participant Client, un code parrain s'affichera sur la page Web.

L'opération de parrainage permet au Participant Client de recevoir le prix suivant : une carte cadeau Amazon d'une valeur de vingt (20) euros, dans la limite des stocks disponibles.

Le Participant Client n'est éligible à recevoir qu'un seul Prix, qu'importe le nombre d'opérations de parrainage effectuées ou le nombre d'amis parrainés.

Le parrainage permet également de faire gagner à chacun des filleuls du Participant Client le Prix, dans la limite des stocks disponibles et sous réserves des conditions exposées ci-après.

De la même manière, un filleul ne sera éligible à recevoir qu'un seul Prix.

L'envoi du Prix au Participant Client est réalisé par Hyundai Motor France, sous forme électronique à l'adresse email indiquée par le Participant Client sur son formulaire de parrainage.

7.1.2. Participant en tant que client Hyundai et réalisation de l'Essai :

L'opération de parrainage réalisée par le Participant Client n'est pas soumise à une obligation de réaliser un Essai. La validation du formulaire de parrainage ne vaut pas validation du formulaire d'inscription à l'Essai.

Si le Participant Client souhaite effectuer un Essai, il devra alors :

- Se connecter sur le site Web de Hyundai Motor France ;
- Se rendre sur la page relative à la Campagne à l'adresse : www.testdrive-hyundai.fr
- Remplir le formulaire « Informations personnelles » en y indiquant également le Distributeur agréé Hyundai chez lequel le Participant Client souhaite réaliser l'Essai, ainsi que le modèle de véhicule avec lequel il souhaite effectuer l'Essai ;
- Cliquer sur la case « Envoyer ».

Le Participant Client sera ensuite contacté par le Distributeur agréé Hyundai qu'il a choisi afin de fixer avec lui la date, l'heure et les modalités suivant lesquelles il effectuera son Essai. L'Essai doit être réalisé entre le 10 avril 2015 et le 30 mai 2015.

7.2 Participant non client Hyundai parrainé :

Les Participants non client Hyundai parrainés par un Client Hyundai (ci-après dénommés « Participants filleuls ») sont éligibles à participer à la Campagne.

Les Participants filleuls recevront par email, le code parrain relatif à l'opération de parrainage effectuée par le Participant Client telle que décrite au point précédent.

Le Participant filleul est alors éligible à recevoir le Prix, sous réserve des stocks disponibles, et sous condition d'effectuer un Essai.

Pour effectuer son Essai, le Participant filleul devra :

- Se connecter sur le site Web de Hyundai Motor France ;
- Se rendre sur la page relative à la Campagne à l'adresse www.testdrive-hyundai.fr
- Remplir le formulaire « Informations personnelles » en y indiquant également le Distributeur agréé Hyundai chez lequel le Participant filleul souhaite réaliser l'Essai, le modèle de véhicule avec lequel il souhaite effectuer l'Essai, ainsi que son code parrain ;
- Cliquer sur la case « Envoyer ».

Le Participant filleul sera ensuite contacté par le Distributeur agréé Hyundai qu'il a choisi afin de fixer avec lui la date, l'heure et les modalités suivant lesquelles il effectuera son Essai. L'Essai doit être réalisé entre le 10 avril 2015 et le 30 mai 2015.

Une fois l'Essai effectué le Distributeur agréé validera auprès de la Société organisatrice l'Essai. La Société organisatrice sera alors en mesure d'envoyer le Prix au Participant Filleul sous forme électronique à l'adresse mail indiquée par lui sur son formulaire d'inscription à l'Essai.

7.3 Tout Participant :

Tout Participant, qu'il soit client ou non de Hyundai et qu'il soit parrainé ou non, est en droit de réaliser un Essai.

Tout Participant s'engage cependant à être majeur et titulaire d'un permis de conduire de type B en cours de validité en France.

Pour effectuer un essai, le Participant devra :

- Se connecter sur le site Web de Hyundai Motor France ;
- Se rendre sur la page relative à la Campagne à l'adresse www.testdrive-hyundai.fr
- Remplir le formulaire « Informations personnelles » en y indiquant également le Distributeur agréé Hyundai chez lequel le Participant souhaite réaliser l'Essai, ainsi que le modèle de véhicule avec lequel il souhaite effectuer l'Essai ;
- Cliquer sur la case « Envoyer ».

Le Participant sera ensuite contacté par le Distributeur agréé Hyundai qu'il a choisi afin de fixer avec lui la date, l'heure et les modalités suivant lesquelles il effectuera son Essai.

L'Essai doit être réalisé entre le 10 avril 2015 et le 30 mai 2015.

Cet Essai ne permettra aucunement au Participant d'obtenir un Prix.

8. Don au patrimoine culturel français : Pour chaque Essai réalisé, la déclaration du Distributeur agréé Hyundai à la Société organisatrice faisant foi, Hyundai effectuera un don d'une valeur moyenne de trente (30) euros TTC par essai en faveur de la conservation et de la protection d'œuvres constitutives du patrimoine culturel français.

Le montant total du don effectué par Hyundai sera plafonné à hauteur de huit mille (8 000) euros TTC.

9. Prix : Le stock des Prix disponible est d'un total de deux-cent (200) Prix.

Un Prix correspond à une carte cadeau Amazone d'une valeur unitaire de vingt (20) euros TTC.

Les Prix seront attribués selon l'ordre d'inscription des Participants Clients et l'ordre de validation des Essais des Participants Filleuls dans la limite des stocks disponibles.

Les Distributeurs agréés seront informés de manière hebdomadaire par la Société organisatrice de l'évolution du niveau des stocks afin de pouvoir avertir les Participants dans l'hypothèse d'un épuisement complet des stocks.

Les Prix ne sont ni cessibles, ni modifiables, ni remboursables contre-valeur monétaire.

10. Offre commerciale :

Tout Essai offre le droit au Participant de bénéficier d'une remise commerciale exceptionnelle pour l'achat d'un véhicule Hyundai, modèle Santa Fe 2.0 CRDi 150 Initia.

Le montant de l'offre commerciale s'élève à 3 800 euros TTC (remise conseillée), prix affiché au 26 janvier 2015.

Cette offre est valable pour l'achat dudit véhicule entre le 10 avril 2015 et le 30 mai 2015 (la date de signature du bon de commande faisant foi).

Cette offre est non cumulable avec une autre promotion commerciale en cours et reste valable dans la limite des stocks disponibles, sous réserve de la participation des Distributeurs Agréés. Il convient aux Participants de se renseigner sur le bénéfice de cette offre auprès du Distributeur agréé avant signature du bon de commande

11. Litiges :

Tout différend né à l'occasion de la Campagne fera l'objet d'une tentative de règlement à l'amiable entre la Société organisatrice et le Participant. A défaut d'accord, le litige sera soumis aux seules juridictions de Nanterre.

Sauf là où la loi l'interdit, le participant consent à ce que : (1) tout litige, réclamation ou cause d'action résultant de ou en lien avec la présente Campagne ou tout prix attribué doit être résolu individuellement et sera du ressort exclusif des tribunaux français ; (2) toute réclamation, tout jugement et toute indemnisation soit limité(e) aux dépenses réelles engagées, y compris les frais associés à la participation à la présente Campagne, tout en excluant spécifiquement les honoraires d'avocats ; et (3) en aucune circonstance un participant ne sera autorisé à être indemnisé pour des dépenses autres que des dépenses réelles engagées et le participant renonce par les présentes à tout droit de réclamer des dommages-intérêts indirects, punitifs et accessoires et tous autres dommages-intérêts et à tout droit de réclamer la multiplication ou autrement l'augmentation des dommages-intérêts.

Toutes les questions relatives à l'élaboration, la validité, l'interprétation et au caractère obligatoire du présent Règlement officiel, ou aux droits et obligations du participant et du commanditaire dans le cadre de la Campagne, seront régies par les lois françaises, et seront interprétées conformément à celles-ci, sans donner effet à un choix de lois ou à un conflit relatif aux lois, ce qui entraînerait l'application des lois de tout pays autre que la France.

12. Dispositions diverses :

Les informations et documents explicatifs se rapportant à la présente Campagne font partie intégrante des présentes Conditions générales. Cependant, toute disposition contenue dans les informations et documents explicatifs afférents à la présente Campagne qui s'opposerait aux présentes Conditions générales sera invalide et les présentes Conditions générales prévaudront.

13. Réclamations éventuelles :

Toute contestation ou réclamation litigieuse relative à la Campagne devra être formulée dans les quinze (15) jours maximum à compter de la clôture de la Campagne, par écrit à l'adresse

de la Société organisatrice
HYUNDAI MOTOR FRANCE
Service Marketing – «Campagne d’essai routier HYUNDAI »
6-26 Boulevard National
92250 la Garenne-Colombes

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus par ce dernier seront tranchés souverainement par la Société organisatrice.

La Société organisatrice prendra toutes les mesures nécessaires au respect du présent règlement.

Toute fraude ou non-respect du règlement pourra donner lieu à l’exclusion de la Campagne de son auteur, la Société organisatrice se réservant – le cas échéant – le droit d’engager à son encontre des poursuites judiciaires.